Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Decembre 1889 No. 11.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

NOEL!

I

Une clarté mystérieuse
De l'Orient s'élève et luit
Sur la terre silencieuse,
Au sein des ombres de la nuit.
Puis on entend chanter les Anges
Et leurs invisibles phalanges
Apportent au monde étonné
La nouvelle d'un grand mystère.
Noël! car le Sauveur est né.
C'est fête au ciel et sur la terre,
Noël ! Noël !
Fête sur terre et dans le ciel.

II

C'est l'heure où la Vierge Marie.
Fille de sang royal hébreu,
Dans une pauvre bergerie
Donne le jour à l'Enfant Dieu.
Mais de tout secours dépourvue,
Elle n'a qu'une crèche nue
Pour reposer son premier-né
Et contenter son cœur de mère,
Noël ! car le Messie est né.
C'est fête au ciel et sur la terre,
Noël ! Noël !
Fête sur terre et dans le ciel.

III

Vers Celui que le ciel envoie
Pour racheter le genre humain
Les peuples, délirants de joie,
Partout se mettent en chemin.
Sous cette pauvreté profonde
Qui cache le Sauveur du monde,
Chacun adore, prosterné,
La volonté de Dieu le Père.
Noël ! car le Messie est né.
C'est fête au ciel et sur la terre,
Noël ! Noël !
Fête sur terre et dans le ciel.

IV

Quel palais égale la crèche
Où, par la Vierge emmailloté,
L'enfant divin souffre et nous prêche
La plus sublime humilité
Offrons l'encens, l'or et la myrrhe ;
Jésus nous paye d'un sourire
Qui présage à l'humanité.
La délivrance et la lumière.
Noël ! l'esclave est racheté,
C'est fête au ciel et sur la terre,
Noël ! Noël !
Fête sur terre et dans le ciel.

Henri Arsac.

LETTRE DE S. G. MGR GRANDIN

Evêché de Saint-Albert, 20 novembre 1889. Alberta, N. W. T., Canada.

A Son Eminence Mgr Taschereau, Cardinal-Archevêque de Québec, et à Messeigneurs les Archevêques et Evêques de l'ancienne province ecclésiastique de Québec.

Eminence et Révérendissimes et Vénérés Seigneurs.

Permette à un de vos humbles frères dans l'Episcopat, succombant aux peines et inquiétudes qui l'accablent, de se tourner de nouveau vers votre charité, espérant que vous pourrez l'aider au moins de vos prières et de vos conseils, et que même le Seigneur vous inspirera quelque plan pour le secourir.

Depuis l'annexion de notre territoire au Canada, dans la partie colonisable de mon diocèse, les misères physiques d'autrefois ont bien diminué, elles ont même disparu dans certaines localités, mais je dois l'avouer, les peines morales qui leur ont succédé, celles que nous prévoyons surtout, nous forcent à regretter les temps passés. Lors de l'annexion les Canadiens et Métis français étaient, on peut dire, les seuls colons du pays qu'avaient découvert leurs pères. Ils vivaient paisiblement avec les commerçants de l'h Co., de la Baie d'Hudson, et quelques rares colons anglais récemment établis. Après l'annexion, les immigrants vinrent en grand nombre, et je n'oserais assurer que sur cent il se trouvât dix catholiques ; la population anglaise et protestante augmenta donc rapidement, et en quelques années nous dûmes nous résigner à n'être plus qu'une minorité. A Dieu ne plaise que je veuille accuser d'une manière générale cette nouvelle majorité de vouloir nous maltraiter ; il y a parmi les nouveaux venus bien des familles respectables et honnêtes qui déplorent la guerre que l'on nous fait. Cette guerre, Messeigneurs, on ne l'avouera pas, mais moi je le certifie à Votre Eminence et à Vos Grandeurs, c'est le gouvernement fédéral qui, par le personnel d'un département Indien, nous l'a faite le premier, et d'autant moins loyalement, que de sa part il n'y a pas eu de déclaration de guerre, et que chez nous, ne pouvant supposer le mal, nous n'avons dans le principe opposé aucune résistance. Dès que les Indiens eurent conclu le traité avec le gouvernement, toute l'administration du département indien fut, dans mon diocèse du moins, généralement et exclusivement composée de protestants de langue anglaise.

Pour des raisons qu'ils n'avoueront jamais, ces messieurs contraignent nos sauvages chrétiens à s'éloigner de nos établissements que nous fûmes, par ce fait, obligés d'abandonner. Cette manière d'agir était aussi opposée aux conditions du traité qu'aux intérêts physiques et moraux des sauvages. Quand après cela, à la demande des sauvages, nous avons voulu nous établir chez eux, vous ne sauriez croire toutes les difficultés qu'on nous a suscitées. Sans égard à la foi religieuse et au désir des sauvages, on leur a exclusivement imposé des écoles protestantes, et les pauvres Indiens ont été poussés, menacés même pour qu'ils envoyassent leurs enfants à ces écoles où leur foi n'était pas respectée A part une école industrielle, il n'y a pas dans mon diocèse une seule école catholique que nous n'ayons dû établir nous-même, souvent devant une vive opposition, et supporter en partie dans le principe. En novembre 1887, on m'avait positivement assuré à Ottawa qu'on allait cesser d'en agir ainsi ; je dois certifier que la persécution, je puis me servir de ce mot, est plus accentuée que jamais. Malgré cela, vous n'en serez pas surpris, nous sommes les coupables, en bonnes brebis nous devrions nous laisser tondre et égorger sans même bêler.

C'est une maladie épidémique, ce fanatisme s'est communiqué des réserves à certains centres civilisés. On poursuit nos écoles. C'est un crime pour nous de profiter de nos lois scolaires pour nous faire aider par le gouvernement ; on étudie nos rapports, on épilogue sur tout afin de pouvoir nous accuser et nous faire enlever des secours auxquels nous avons droit. Bien qu'étant la minorité, nous pourrions cependant envoyer deux représentants à la Chambre, on a réussi à nous rendre la chose impossible. J'en accuse encore le gouvernement fédéral qui, en formant les districts électoraux, a divisé les deux centres catholiques français de manière que nous sommes dans l'impossibilité de nous faire représenter. Aussi vous savez ce qui se passe aujourd'hui à Régina. Malgré les efforts de l'honorable M. J. Royal, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, et de l'honorable juge Rouleau, tous nos représentants, dont pas un n'est catholique, demandent, à l'exception de deux, l'abolition de notre langue et le changement de nos lois scolaires pour nous imposer de prétendues écoles neutres, qui ne sont autre chose que des écoles anti-catholiques, si mêmes elles ne sont pas des écoles sans Dieu. Jugez quelle en sera la conséquence, dans un pays nouveau, un pays sauvage. Ces demandes s'adressent à Son Excellence le gouverneur-général au nom des habitants du Nord-Ouest. On n'ignore pas assurément combien nous y sommes opposés, mais nous ne comptons plus au yeux de ces messieurs.

Ce mépris affecté pour la population française catholique a déjà eu de bien tristes résultats. Bien que les Métis n'aient rien gagné en se révoltant, ils n'en sont pas pour cela plus insensibles au mépris. Rien ne serait facile comme de mettre aujourd'hui le feu aux poudres. Qu'un de ces prétendus loyaux, si disposé à trouver notre loyauté et notre patriotisme en défaut, suppose qu'une nouvelle révolte lui profitera, il lui sera d'autant plus aisé de soulever notre population que nos catholiques n'ont plus dans le clergé la confiance qu'ils avaient autrefois. On leur a tant dit que nous sommes généreusement rétribués par le gouvernement fédéral pour le supporter contre eux, qu'ils ont fini par le croire. Assurément, nous l'avons soutenu, comme nous soutenons toujours l'autorité ; mais il nous faut le reconnaitre, nous en sommes bien mal récompensés, et ceux qui, pour cela, nous ont blâmés, se trouvent jusqu'à un certain point justifiés.

Cependant, ce parti catholique français, qu'on ne voit plus, a des droits qu'on ne peut lui ravir sans injustice, il en a même à la reconnaissance de ce parti fort et puissant qui tend à l'opprimer. Ne sont-ce pas en effet les Canadiens-français et les Métis qui ont rendu possible la colonisation du Nord-Ouest, qui ont facilité les rapports des blancs avec les sauvages, qui sont encore aujourd'hui le vrai trait-d'union entre les uns et les autres ? Mais la reconnaissance, le souvenir même d'une obligation n'est pas, paraît-il, la vertu des puissants ; il faut, nous minorité, nous résigner à ne plus compter dans la société, trop heureux si on nous permet de vivre comme des parias et des vaincus.

Malgré une certaine dose d'humilité que je m'efforce de cultiver en moi, il m'en coûte cependant, pour moi et pour les miens, de me résigner à vivre à ces conditions. Il faudrait, me répète-t-on toujours, organiser vers le Nord-Ouest une émigation française et catholique. C'est bien la vérité, mais que puis-je faire dans ce but ? On ne peut rien faire sans argent, et il me manque ; notre population est pauvre. Si je m'adresse, dans ce but, à votre charité, vous me direz sans doute, comme plusieurs de vos dignes diocésains que je ne blâme pas pour cela : il ne faut pas dépeupler la province de Québec pour peupler cet immense Nord-Ouest. Très-bien, Messeigneurs, mais sans vous affaiblir, accordez-nous au moins les miettes de votre table. Combien de milliers de vos diocésains passent chaque année aux Etats-Unis, où il perdent trop souvent la santé de l'âme et du corps, et sont en outre perdus non-seulement pour votre province, mais encore pour le Dominion, à moins qu'on ne suppose qu'ils préparent l'union du Canada aux Etats-Unis. Vous et moi, Messeigneurs, avons d'autres vues et d'autres espérances.

Si seulement depuis dix ans le quart de ceux de vos diocésains qui ont passé à l'étranger fussent venus chez nous, nous serions peut-être encore la majorité, ou au moins nous serions une puissante minorité avec laquelle il faudrait compter, et contre laquelle il ne serait pas question de forger des lois d'exception. On nous envoie pour peupler ce territoire, pour peupler *nos terres*, dirai-je avec les sauvages, les Métis et les Canadiens-français auraient même un certain droit à user de cette expression, car ce sont des Canadiens qui ont découvert cette immense contrée, ce sont les Canadiens et les Métis qui l'ont ouverte à la religion, à la colonisation et à la civilisation. On nous envoie, dis-je pour utiliser *nos terres* des gens de toute nation, de toute religion, et trop souvent des gens sans foi et sans religion ; on va chercher bien loin des Mennonites, on reçoit même des Mormons qu'on semble vouloir donner comme exemples à nos Pied-Noirs, et on laisse partir chaque année une foule de Canadiens honnêtes et laborieux, mais trop pauvres pour venir s'établir ici. Ne trouvez-vous pas, Messeigneurs, que c'est là un mal sérieux ? Est-ce qu'on ne pourrait pas y trouver un remède ? Puisque notre gouvernement ne semble pas vouloir s'en occuper, il me semble qu'aidés par votre patriotique et dévoué clergé, vos pieux et éclairés et souvent influents laïques, avec la généreuse charité et le concours de tous, vous procureriez à ces braves Canadiens les moyens de venir s'établir convenablement au Nord-Ouest. Vous obtiendriez du gouvernement fédéral et des compagnies de chemin de fer, les moyens de conserver au Canada de bons et honnêtes citoyens, et la province de Québec n'en souffrirait pas, mais se fortifierait en étendant son influence, et protégerait en même temps de pauvres Canadiens qu'on veut sur leurs propres terres réduire à la condition de parias.

Je vous en supplie donc, Eminence et Vénérés Seigneurs, tant en mon nom qu'au nom de mes missionnaires, du parti catholique et français du pays, au nom surtout des intérêts de l'Eglise dans le Nord-Ouest, voyez dans votre sagesse ce que vous pourrez faire, et de grâce, au nom de Dieu, agissez en conséquenc.

En vous demandant pardon de mon importunité, je vous prie, Eminence et Révérendissimes et Vénérés Seigneurs, de croire au profond respect de votre dévoué et reconnaissant serviteur et frère.



Mercredi, 24 Decembre 1889.

L'ELECTION DE STANSTEAD, QUE.

Quel écrasement pour les membres de l'association des droits égaux que l'élection de Stanstead, mercredi dernier. Le nouveau président du conseil, à Ottawa, l'hon. M. Colby, a été élu à une majorité de 1,045 voix contre M. LeBarron, le candidat du fanatisme et de l'intolérance r ligieuse.

M. Colby a droit à nos félicitations. C'est un des hommes dont la hauteur de vue et l'attitude loyale ont tant fait pour le pays dans ces derniers temps.

Parlera-t-on encore des *Noble Thirteen* de la dernière session ?

Nos gouvernants ici feront bien d'étendre un peu leur horizon et juger si leur politique arbitraire triomphera. Leur mouvement de recul semble indiquer qu'ils ont encore assez de sens pour comprendre.

LETTRE DE MGR GRANDIN

La Justice, de Québec, a publié une lettre dite de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, T. N. O., avec l'entete suivante :

Winnipeg, 12 décembre—Mgr Grandin a, assure-t-on, récemment adresse au Cardinal Taschereau et à tout l'épiscopat de la province de Québec une lettre destinée à creer une profonde sensation par tout le pays et dont je vous transmets copie .....

Cette entête nous a paru étrange, car enfin comment dire qu'il y a rumeur qu'une lettre a été adressée à quelqu'un quand on la donne in extenso. Quoiqu'il en soit, du télégramme adressé à notre confrère, la lettre étant maintenant devant le public, nous la reproduisons ailleurs dans ce numéro de notre journal ; nous n'en n'avions point entendu parler avant, et personne que nous sachions n'en avait entendu parler à Manitoba. Aussi, s'il y a indiscrétion dans la reproduction que nous faisons, nous prions le vénérable évêque de Saint-Albert de croire que nous ne publierions point cette lettre sans son autorisation si déjà elle n'avait pas été donnée dans plusieurs journaux de Québec et même traduite par nombre de feuilles anglaises.

UNE PLACE POUR SON FRERE

Voici ce que nous lisons dans *Le Canada*, d'Ottawa, dans sa feuille du 18 décembre courant.

Il y a dejà quelques semaines, les journaux ont annoncé que le poste de surintendant de l'instruction public au Manitoba avait été offert à un monsieur Munro d'Ottawa, parie procureur-général, le notaire Martin. Cette rumeur fut alors contredite par les organes du gouvernement Greenway. On prétend même, qu'il n'a jamais été question de M. Munro et pour la bonne raison suivante. C'est que M. Martin garde cette place importante pour son frère, pharmacien d'Ottawa. On dit que celui-ci vient de vendre sa pharmacie dans le but d'aller s'installer au Manitoba, comme surintendant des écoles publiques avec son frère comme ministre de ce nouveau département qui doit être créé à la prochaine session."

Nouvelles Politiques

—Les brefs pour l'élection de Québec-Ouest ont été émis samedi après-midi.

La présentation des candidats est fixée au 23 decembre et la votation au 30.

M. Owen Murphy briguera les suffrages en faveur du gouvernement Mercier. Le candidat conservateur est M. Robert McGrevy.

—Il y a au sénat quatre sièges de vacants, ceux de feu M. Plumb, Niagara ; de feu M. Lurne, Hamilton ; de M. Ferrier, Montréal ; et de feu M. Ferguson, Bathurst, N. B.

—Les citoyens d'Ottawa présenteront une adresse à Sir John Macdonald le 11 janvier, à l'occasion du 75ème anniversaire de sa naissance.

—M. Meredith, le chef conservateur dans la province d'Ontario, est devenu un des fervents adeptes du *Mail*.

Il vient de prononcer à London un discours programme où il s'est déclaré contre le système des écoles séparées qui protège la minorité catholique.

Il s'est aussi prononcé contre l'enseignement de la langue française dans les écoles.

Nous sommes heureux de voir notre confrère du *Canada*, d'Ottawa, l'abandonner comme son chef. M. Meredith se trouve évidemment bien dans l'opposition, et nous lui souhaitons d'y rester aussi longtemps qu'il se fera l'esclave du fanatisme inouï qui règne dans certaines parties d'Ontario.

S. H. le Lieut-Gouverneur Schultz au Pensionnat

Dimanche dernier, son honneur le lieutgouverneur Schultz a bien voulu visiter le Pensionnat de Saint-Boniface en compagnie de Madame Schultz, de M. Whyte, surintendant de la Cie du Pacifique, et de Madame Whyte.

Les élèves ont profité de la circonstance pour souhaiter le *Merry Christmas* et la bonne année aux distingués visiteurs.

Comme à toutes les réceptions au Pensionnat, l'adresse, le chant et la musique ont été tout-à-fait bien. L'excellente tenue des élèves a frappé les visiteurs. La visite de la maison a achevé de les convaincre que cette institution est vraiment une institution supérieure ; aussi, nous n'avons pas été surpris d'entendre son honneur dire dans sa réponse à l'adresse " que cet établissement n'avait point son " supérieur, si même il a son égal dans la " province."

PROTESTATIONS

WINNIPEG.

Les catholiques anglais de Winnipeg ont tenu une assemblée très considérable vendredi dernier pour protester contre la politique du gouvernement Greenway au sujet de l'abolition des écoles séparées et de l'usage officiel de la langue française. Nous en publierons le rapport dans notre prochain numéro, le manque d'espace nous empêchant de le donner aujourd'hui.

MUNICIPALITÉ DE DESALABERRY.

Assemblée des contribuables.

Une assemblée publique des électeurs de la municipalité de DeSalaberry a été tenue dans la salle de la cour du comte de Carillon, le dix-huitième jour de novembre 1889. Etaient présents à très peu d'exception près, tous les contribuables de la municipalité de DeSalaberry.

A été élu président : M. L. G. LaBarre, préfet de DeSalaberry, et M. B. Racicot, marchand, secrétaire.

Proposé par M. Emery Turenne, cultivateur, appuyé par M. H. Gagné, cultivateur :

Résolution—Attendu qu'il y a lieu de croire qu'en dépit de l'esprit et de la lettre de la constitution, le gouvernement provincial presentera à la prochaine session, un projet de loi pour abolir les écoles séparées et les remplacer par un système d'education laïque d'où l'enseignement religieux sera exclu, qu'il soit résolu comme suit :

Que cette assemblée considère que toute loi de cette nature serait un attentat aux droits imprescriptibles de la minorité de la province. Adopte.

Proposé par M. Arsène Lauzière, appuyé par M. Benj. Ladouceur :

Résolution—Attendu qu'en vertu de la clause 93 de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord," lorsque, dans une province, un système d'écoles séparées existe avant l'union de cette province ou qu'il y est établi subsequemment par sa législature, il n'est pas loisible à cette législature de changer les principes sur lesquels est basé le système d écoles séparées et encore moins de l'abolir et que la même restriction existe dans "l'Acte de Manitoba ;" qu'il soit résolu comme suit :

Que cette assemblée est d'opinion que tout acte contraire à ces dispositions serait injuste et inconstitutionnel. Adopte.

Proposé par M. Henri LaBarre, cultivateur, appuyé par M. Joseph Labonté, cultivateur.

Résolution—Attendu qu'en vertu de la clause 22 de "l'Acte de Manitoba," les écoles séparées qui existaient alors dans le pays ont été reconnues et maintenues, et que comme conséquence, la législature de cette province a, après notre entrée dans la confédération, adopté des lois nécessaires pour mettre ce système en opération tel que voulu par la constitution, l'abrogation du système scolaire actuel, qui assure aux catholiques de cette province des écoles selon l'enseignement de leur religion, serait pour eux une violation des droits acquis et une atteinte à la liberté de conscience que tout sujet britannique considère à l'époque actuelle, comme un droit primordial et sacré ; qu'il soit resolu ce qui suit :

Qu'une requête contenant les résolutions qui viennent d'être adoptées et signée par le président et le secrétaire de cette assemblée, soit adressée à la législature de cette province, pour demander qu'aucune loi ne soit passée affectant la liberté de conscience et les droits de la minorité au sujet des écoles séparées. Adopté.

Proposé par M. Alfred Lassalle, appuyé par M. L. M. P. Noël.

Résolution—Attendu que depuis la création de cette province, la *Gazette Officielle de Manitoba* a été publiée dans les deux langues anglaise et française, le gouvernement en en retranchant la version française a porté une grave atteinte aux droits d'une partie notable de la population ; et

Attendu qu'il est établi par des auteurs constitutionnels qu'il n'est pas loisible à l'exécutif, par un simple arrêté du conseil, de priver aucun élément de la population d'un droit ou privilège établi, pas plus que de suspendre l'opération d'une loi en vigueur ; qu'il soit résolu comme suit :

Que cette assemblée proteste énergiquement contre un acte aussi arbitraire, et qui dans les circonstances, peut avoir des conséquences très sérieuses. Adopté.

Proposé par M. Charles Migneault, appuyé par M G. A. Lacombe, médecin.

Résolution—Attendu que la clause 23 de "l'Acte de Manitoba" décrète que l'usage des langues anglaise et française est obligatoire dans la rédaction des procès-verbaux et des journaux de la chambre et que les actes de la législature doivent être imprimés et publiés dans les deux langues ; et

Attendu que la "Gazette de Manitoba" participe de la nature des statuts de la législature en ce que toutes les proclamations de convocation, de prorogation et de dissolution de la législature, ainsi que dans plusieurs cas, les lois sont mises en vigueur aussi par proclamation dans la dite Gazette, et en ce que certains avis officiels prescrits par les statuts provinciaux et concernant soit toute la province, soit quelques municipalités ou localites, sont donnes au public dans la dite Gazette ; qu'il soit résolu comme suit :

Que le gouvernement, en supprimant la version française de la dite Gazette a nonseulement empiété sur les droits de la population parlant cette langue, mais a en même temps, agi contrairement à l'esprit de la constitution. Adopté.

Proposé par M. Eusèbe Rougeau, appuyé par M. Philippe Fortier, cultivateur.

Résolution—Attendu que la langue française est en vertu de la constitution et des lois une des deux langues officielles de la Puissance et que tout document emanant des autorites fédérales doit être publié en français ; et

Attendu qu'en vertu de "l'Acte de Manitoba" le français est également avec l'anglais langue officielle, la suppression de son usage comme telle à Manitoba, serait une flagrante injustice envers les colons d'origine française, les plus anciens du pays, et envers les milliers de colons de la même origine qui, sur la foi de la constitution et des lois existantes, sont venus s'établir dans cette province et ont contribué avec leur concitoyens d'autres origines au dévelopement des ressources du pays, les quelques groupes de races étrangères dont la langue maternelle, n'est ni l'anglais ni le français, n'étant pas dans la même position, ne peuvent réclamer le même droit ; qu'il soit résolu comme suit :

Qu'une requête contenant les résolutions qui viennent d'être adoptées et signée par le président et le secrétaire de cette assemblée, soit adressée à la législature de cette province, pour demander qu'aucune loi ne soit passée affectant les droits de la population, au sujet de l'usage officiel de la langue française, tel que garanti par la constitution. Adopté.

Proposé par M. David Neveu, cultivateur, appuyé par M Ferdinand Marcotte, que cette assemblée s'ajourne *sine die*.

L. G. LaBarre,
Président.
B. Racicot,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-JOSEPH.

Samedi le 23 novembre, une nombreuse assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire de Saint-Joseph avait lieu dans la maison d'école, dans le but de se joindre aux autres paroisses, pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française en cette province.

Parmi les personnes présentes on comptait MM. Aug. Nadeau, T. Brault, Ad. Lacharité, P. Lacharité, N. Jubinville, Jos. Jubinville sr., Jos Jubinville jr., R. Jubinville, Ant. Duval, H. Duval, J. Duval, F. Duval, P. Duval, Jos Baudoin, A. Breton, G. Breton, Jos Breton, Am. Breton, N. Breton, S. Rondeau, P. Rondeau, A. Rondeau, J. Desrosiers, B. Lavallée, B. Lavallée jr., P. Lavallée, A. Fournier, Jos Fournier, Ls. Graveline, C. Graveline, F. Parent, E. Parent, Ed. Parent, Jos Parent, Louis Dupas, Jos Larence sr., Jos Larence jr., Al. Brulé, A. Brulé, Cy. Brulé, Jos Brulé, P. Delorme, Am. Lacharité, Jos Lacharité, D Loiselle, T. Danault, W. Danault, S. Grandmont, Jos Perron, R. Perron, F. Dumont, A. Fontaine, H. Bouchard, J. Bouchard, Z. Bouchard, F. Ruel, D. Bissonnette, H. Rémillard, F. Savoie, N. Savoie, C. Smith,, On. Leblanc, D. Bérard, Chs. Bérard jr., Chs. Bérard Ls. Bérard, A. Dionne, T. Dionne, N. Moquin, B. Belleavance, A. Dandonneau, S. Tremblay sr., S. Tremblay jr., Jos Boie. A. Lapointe, L. Bussière, F. Mercier, J. B. Pelletier, S. Hétu, etc., etc.

M. Aug. Nadeau fut élu président et M. Toussaint Brault, secrétaire.

Le président expliqua le but de la réunion, puis la série de résolutions adoptées à l'assemblée publique de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, fut soumise dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Amédée Fournier, appuyé par MM. Geo. Desrosiers et Wil. Bourdeau.

Deuxième résolution.

Proposée par M. L. D. Bisonnette, appuyé par MM. D. Loiselle et On. Leblanc.

Troisième résolution.

Proposée par M. Geo. Belleavance, appuyé par MM. A. Breton et Jos Perron.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. S. Danault, appuyé par MM. H. Brulé et Jos Jubinville.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Israël Duval, appuyé par MM. Louis Dupas et R. Jubinville.

Troisième résolution.

Proposée par M. J. Duval, appuyé par MM. Ant Duval et A. Lacharite.

Toutes adoptees à l'unanimité, puis l'assemblée s'ajourne après que des requêtes eurent été signées par le président et le secrétaire de l'assemblée.

Aug. Nadeau,
Président.
Toussaint Brault,
Secrétaire.

CLANDEBOYE.

Une assemblée publique des contribuables de cette localité, a eu lieu chez M. J. Whiteway, jeudi soir, le 5 courant. Etaient présents : MM. John Scarry, Joseph Whiteway, H. N. Newton, Thos. Fitzgerald, Alex. McDonald, A. Scarry, Ed. Whiteway, Alex. McRae, D. Mathesen, J. Williams, C. Newton, J. Fitzgerald, W. Scarry, Sam. Ward, Fred. Cook, Edward Millidge et C. Whiteway, (6 catholiques et 11 protestants.) M. John Scarry fut élu président et M. H. W. Newton, secrétaire.

Après quelques explications les résolutions furent passees unanimement.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Thos. Fitzgerald, appuyé par M. Alex. McRae.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jas. Whiteway, appuyé par M. S. Ward.

Troisième résolution.

Proposée par M. Fred. Cook, appuyé par M. J. Williams.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Alex. McDonald, appuyé par M. Thos. Fitzgerald.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Anthony Scarry, appuyé par M. Ed. Whiteway.

Troisième résolution.

Proposée par M. Christopher Newton, appuyé par M. John Fitzgerald.

John Scarry,
Président.
H. N. Newton,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE D'IBERVILLE.

Assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire d'Iberville, tenue à la maison d'école de l'arrondissement d'Iberville le dix-huitième jour de novembre A.D. 1889.

Etaient présents tous les contribuables du dit arrondissement.

Proposé par M. Rémi Gosselin, appuyé par M. Dieudonné Gatineau, que M. Alcide Bourgeois soit elu président, et M. Adélard Morin, secretaire de cette assemblée. Adopté.

M. Alcide Bourgeois ayant pris place au fauteuil, les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface, furent proposées et adoptées à l'unanimité dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Louis Malo, appuyé par M. David Méni.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Augustin Carrière, appuyé par M. Joseph Desrosiers.

Troisième résolution

Proposée par M. Léger Lambert, appuyé par M. Arthur Malo.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Napoleon Lafournaise, appuyé par M. Joseph Gauthier.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jean Poirier, appuyé par M. Edmond Bourgeois.

Troisième résolution.

Proposée par M. Joseph Bourgeois, appuyé par M. Damase Malo.

Proposé par M. Augustin Carrière, appuyé par M. Damase Malo, que l'assemblée soit ajournée.

Alcide Bourgeois,
Président.
Adelard Morin,
Secrétaire.

PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE.

Assemblée des paroissiens de Saint-Eustache, tenue le 26 novembre A.D. 1889.

Etaient présents, tous les habitants de la paroisse de Saint-Eustache.

M. Domina Beaudin étant élu président et M. Philippe Deserre secrétaire de l'assemblée, les résolutions concernant la langue française et l'éducation furent adoptées dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. J. H. Lavoie, appuyé par M. Fabien Lavacque

Deuxième résolution.

Proposée par M. William Paul, appuyé par M. Antoine Bracounier.

Troisième résolution.

Proposée par M. Moïse Ménard, appuyé par M. Joseph Bouchard.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Hormisdas Beaudin, appuyé par M. Olivier Paul.

Deuxième résolution.

Proposée par M. A. Picard, appuyé par M. Joseph Normandin.

Troisième résolution.

Proposée par M. Michel Patenaude, appuyé par M. Joseph Deserre.

Domina Beaudin,
Président.
Philippe Deserre,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-PIERRE SUD

Assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire de Saint-Pierre-Sud, tenue en la maison d'école du dit arrondissement, le dix-septième jour de novembre 1889.

Etaient présents les contribuables du dit arrondissement de Saint-Pierre-Sud.

Proposé par M. Romain Nault, appuyé par M. Edouard Elémond, que M. Ludovic de Linarès soit élu président de cette assemblée et M. Cyriac Catellier secrétaire. Adopté.

M. de Linarès ayant pris place au fauteuil et expliqué le but de l'assemblée les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface furent proposées et adoptées à l'unanimité dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Louis LaRivière, appuyé par M. Boniface Nault.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Edouard Elémond, appuyé par M. Louis Carrière.

Troisième résolution.

Proposée par M. Joseph Nault, appuyé par M. Joseph Proulx.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Joseph Ladéroute, appuyé par M. André Nault.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Boniface Nault, appuyé par M. Louis LaRivière.

Troisième résolution.

Proposée par M. Louis Elie Carrière, appuyé par M. Romain Nault.

Proposé par M. Philibert Ladéroute, appuyé par M. Thomas Bruneau que l'assemblée soit ajournée, et l'assemblée s'ajourne.

L. de Linarès,
Président.
Cyriac Catellier,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-ALPHONSE.

Le 18 novembre, une assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire de Saint-Alphonse, à été tenue dans la maison d'école. Le but de l'assemblée a été celui de l'assemblee de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier.

Sur la proposition de M. Ephrem Therrien, appuyé par M. Alexis Allaire, M. Placide Gauthier est elu président de l'assemblée.

M. Eugène Pinette propose, M. Ephrim Therrien seconde, que M Joseph Langevin soit élu secrétaire.

M. Placide Gauthier ayant pris place au fauteuil, les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface, furent proposées et adoptées dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Alexis Allaire, appuyé par M. Alphonse Gauthier.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Zénophile Pattenaude, appuyé par M. Joseph Laforest.

Troisième résolution

Proposée par M. J. Poirier, appuyé par M. Eugène Pinette.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Elie Chagnon, appuyé par M. Frank Biron.

Deuxième résolution.

Proposée par M, Louis Lernadin, appuyé par M. Fred. Bault.

Troisième résolution.

Proposée par M. Damase Chapedelaine, appuyé par M. Sosthène Gauthier.

L'assemblée s'ajourne

Placide Gauthier,
Président.
Joseph Langevin,
Secrétaire

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-PIERRE-NORD.

Assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire de Saint-Pierre-Nord, tenue en la maison d'école du dit arrondissement, le dix-huitième jour de novembre A.D., 1889.

Etaient présents les contribuables de l'arrondissement à l'unanimité.

Proposé par M. Alphonse Chauvin, appuyé par M. Gédéon Gabeil que M. Noël Tétrault soit élu président de cette assemblée et M. P. H. Lépine sécrétaire.

M. Noël Tétrault ayant pris place au fauteuil les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface furent proposées et adoptées à l'unanimité dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Charles Théroux, appuyé par M. Alphonse Chauvin.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Eusèbe Tétrault, appuyé par M. Charles Deyghe.

Troisième résolution.

Proposée par M. Gédéon Gobeil, appuyé par M. Moïse Dubois.

EDUCATION

Première résolution.

Proposée par M. Tousaint Vermette, appuyé par M. Hormisdas Tétrault.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Xavier Joubert, appuyé par M. Henri Horrel.

Troisième résolution.

Proposée par M. Paul Chenard, appuyé par M. P H. Lépine.

Proposée par M. Moïse Dubois, appuyé par M. Gédéon Gobeil que l'assemblée soit ajournée.

Noel Tétrault,
Président.
P. H, Lépine,
Secrétaire.

MARIAPOLIS.

A une assemblée tenue le 14 décembre, à Mariapolis. M. Arthur Larivée a été élu président, et M. Léon Roy a été élu secrétaire.

M. Odilon Bédard expliqua le but de l'assemblée, puis les résolutions adoptées à l'assemblée publique de Saint-Boniface, ont été proposées et adoptées dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Calixte Landry, appuyé par M. Joseph Volcher.

Deuxième résolution.

Proposé par M. Joseph Larivée, appuyé par M. J. B. Forget.

Troisième résolution.

Proposée par M. J. B. Tardif, appuyé par M. Florian Tardif.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Méléric Deroches, appuyé par M. Cyrille Courtois.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Félix Lendit, appuyé par M. Eloi Mathiot.

Troisième résolution.

Proposée par M. Moïse Landry, appuyé par M. Odilon Bédard.

Arthur Larivée,
Président.
Léon Roy,
Secrétaire.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour consolider les actes se rapportant à l'Association des Médecins-Vétérinaires de Manitoba ; et pour les amender de manière à laisser à l'association l'enrôlement de ses membres ; et pour autres fins.

Daté à Winnipeg, ce 18ème jour de décembre A.D. 1889.

4i.24.12.89. ALLEN & CAMERON,
Solliciteurs des requerants.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait, à la prochaine session du parlement du Canada, demande d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie dite : *The Manitoba and Railway Canal Company*, et pour permettre à la dite compagnie de construire une ligne de chemin de fer partant d'un point de la ligne du chemin de fer actuellement projeté et se dirigeant de là au Nord-Ouest, entre le Lac Dauphin et la Montagne des Canards et passant par le lac du Cygne jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Daté à Ottawa, le 6 décembre 1889.

9i.18.12.89 GEIMMILL & MAY,
Solliciteurs des requerants.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'il sera fait à la prochaine session de la legislature de Manitoba, demande d'un acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie de chemin de fer dite *The Winnipeg and South Eastern Railway Company*, aux fins de donner à la dite compagnie pouvoir de construire un embranchement de la dite ligne principale du chemin de fer autorisé, dans une direction nord-ouest jusqu'à la ville de Selkirk, et se dirigeant de là vers le nord-ouest de la province, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg ce 3ème jour de décembre 1889.

4. 18. 12 89. ALLEN & CAMERON,
Solliciteurs des requeants.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, afin de modifier l'acte constitutif de la dite compagnie en lui conférant le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer partant de quelque point sur sa ligne-mère et allant jusqu'à quelque point sur le lac des Bois ou les eaux adjacentes, et d'acquérir des lots de grève et construire et exploiter des hâvres, jetées, môles et quais au ou près du terminus de la dite ligne au dit lac, d'acquérir et exploiter des navires à vapeur et autres sur le dit lac et les eaux adjacentes, et autres pouvoirs s'y rattachant.

Daté à Winnipeg 12 décembre 1889.

9i. 18. 12. 89. MUNSON et ALLAN,
Solliciteurs des requérants.



Des SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées : "Soumissions pour appareil de chauffage à eau chaude, Calgary, N.O.," seront reçues jusqu'à lundi, le 30 courant, pour un appareil de chauffage à eau chaude, au palais de justice de Calgary, N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus et les formules de soumissions et informations obtenues à ce département et du commis des travaux à Calgary, après lundi le 9 courant.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit* payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A GOBEIL,
Secretaire..

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 2 décembre 1889.

2ins.18.12.89.

PERSONNEL

M. Joseph Picard est revenu vendredi de Vancouver avec sa famille, pour se fixer de nouveau au milieu de nous.

Le lieut.-gouverneur Royal était à Saint-Boniface hier.

M. Maxime Marion, de Saint-John, Dakota, qui était en promenade ces jours derniers chez son frère M. Roger Marion, M.P.P., est retourné chez lui samedi.

M. L. J. Collin, de Winnipeg, est parti hier pour une promenade à Arthabaskaville, Que. M. Collin sera de retour vers le 15 janvier ainsi que Madame Collin qui est en province de Québec depuis quelques mois.

Chronique Locale.

—Messe de minuit.

—A cause du jour de l'an, notre journal sera encore publié mardi la semaine prochaine.

—Les premières courses sur la glace auront lieu le jour de l'an, si le temps le permet.

—Par toute la province les nouveaux conseils des différentes municipalités doivent s'assembler le deuxième mardi de janvier, à une heure de l'après-midi.

—Le maître général des postes a autorisé l'ouverture d'un bureau de poste à Fannystelle, sur l'embranchement sud-ouest du C.P.R. M. Adolphe Véronneau sera maître de poste.

—Les vacances de Noël et du jour de l'an sont commencées depuis hier au Pensionnat et à l'Académie Provencher. Les élèves du Collège auront trois jours et demi de congé.

—N'oubliez pas que nous avons un magnifique assortiment de marchandises les plus fines pour les fêtes, et si vous voulez faire une belle table, venez nous rendre visite.

ANDERSON & LEMIEUX,
245 rue Principale.

—Jeudi dernier, le 19 du courant, se donnait à l'hôtel Clarendon, le dîner annuel des étudiants en médecine du Collège médical de Manitoba.

Ce jour était aussi celui de la clôture des classes pour le premier trimestre de la session 1889-90.

Presque toute la faculté s'y trouvait réunie et un bon nombre d'étudiants. Au repas, plusieurs toasts furent présentés auxquels répondirent les docteurs Ferguson, Good, Blanchard, Paterson, etc.

Ensuite, MM. Wesbrook et Bell, Longheed et Inglis, étudiants, répondirent, les premiers au toast des finissants, et les derniers au toast des primaires.

Pendant la soirée, plusieurs discours vinrent interrompre tout à propos les conversations intimes, et la gaieté naturelle, et nous permirent d'admirer la diction facile, entraînante de ceux qui portèrent la parole.

Au nombre de ces discours nous mentionnerons, entre autres, ceux de l'hon. consul Taylor et de MM. les docteurs Neilson, McArthur, McDiarmid, Jones et Bryce, qui furent très-goûtés.

Tous se retirèrent à une heure avancée de la nuit, enchantés et désireux de voir revenir encore de si agréables passe-temps.

Chronique de la Province.

Saint-Jean-Baptiste,

15 décembre—L'élection des directeurs de notre société d'agriculture vient d'avoir lieu. Ont été élus : MM S. J. Collum, Pierre Parenteau, Pierre Pelletier, Onésime Bordeleau, Onésime Simoneau, James Lewis, Johnny Boiteau et C. H. Warner. M. Théophile Thibault a été choisi comme auditeur.

Saint-Alphonse.

5 décembre—La Clôture de la retraite qui a été commencée dimanche dernier, s'est faite aujourd'hui. Tout semble avoir coopéré au succès de ces jours de grâce. Un éloquent prédicateur en la personne du Rév. Père Dazé, O.M.I., temps doux et beau, le chœur accompagné par notre zélée musicienne, Melle Joséphine Campeau, une assistance nombreuse, assidue et recueillie. C'est un spectacle bien touchant que de voir toute une foule attentive à la parole du ministre de Dieu, se rendant humblement au tribunal de la pénitence, ensuite avec piété au banquet sacré.

—Il est question de diviser la paroisse en deux parties. Les habitants de la partie sud se préparent à bâtir une chapelle et un local pour des religieuses, à Mariapolis, station sur le *chemin Northern Pacific*. Le but est de stimuler l'immigration de l'élément catholique et français dans cette partie de la province. De superbes terres appartenant aux spéculateurs et se vendant à des prix variant de $4.00 à $5.00 de l'âcre, à proximité de la gare et aux environs, la certitude d'une chapelle et d'une école dirigée par des sœurs, tout cela devra nécessairement nous emmener des colons. Le but est grand et la tâche ne sera pas trop difficile.

Saint-Pierre-Jolys,

16 décembre—Nous avons eu la semaine dernière une retraite prêchée par le R. P. Dazé, O.M.I. Les exercices de cette retraite ont été suivis avec une grande ponctualité par tous les paroissiens.

—MM. Hébert et Fréfontaine ont établi une scierie à une vingtaine de milles du village, ce qui est d'un grand avantage pour ceux qui veulent se procurer de la planche pour bâtir.

—Il s'est vendu dans les deux beurreries, cette année audelà de cinquante mille livres de beurre.

—Il a été expédié d'ici par MM. Racicot et compagnie un char de viande (bœuf) à Montréal.

—Nous avons depuis quelques jours de beaux chemins d'hiver pour nos charroyages.

AGRICULTURE

QUELQUES PROVERBES.

Ceux qui ont de bon bétail achètent du bien, et ceux qui n'ont que du blé n'arrivent à rien.

Une ferme sans bétail est une cloche sans batail, et le fermier travaillera tout son soûl sans faire sonner les cent sous.

L'œil du maître nourrit le bétail : et quand il n'y est pas, la pâture file ou les bêtes souffrent.

Sans bétail on ne fait rien qui vaille, on a ni grain, ni foin, ni paille.

Le bon nourrisseur vaut le bon laboureur.

Ne faites pas de la science un hérisson, on ne l'embrassserait sans se piquer le menton.

La fainéantise est comme la rouille, elle use plus que le travail ; la clef dont on se sert est toujours claire.

Qui dissipe le temps dissipe la vie, car c'est du temps que la vie est faite.

Le temps vient, passe et ne revient plns : temps perdu, c'est argent de moins.

L'eau qui tombe goutte à goutte creuse le rocher. Une souris coupe un gros câble. De petits coups répétés couchent un grand chêne.

On doit secourir dans leur vieillesse ceux qui nous ont nourris dans leur jeunesse.

Il faut à tout cheval un bon palefrenier, comme à toute ferme un bon cultivateur.

Celui qui a la moitié de ses terres labourables en prés est un excellent cultivateur.

Il est encore bon s'il en a le tiers, le quart n'est pas assez.

Celui qui soigne son bétail soigne sa bourse.

J. BUJEAULT.

SAGESSE AGRICOLE

Le bon grain non semé ne produit pas ; les bonnes résolutions n'aboutissent à rien si on ne les met pas à effet.

En négligeant de prendre soin de leurs outils et de leurs machines, bien des cultivateurs subissent des pertes supérieures au montant de leurs taxes.

Chaque mois a son attrait, chaque saison son charme particulier. L'espérance, pour le printemps ; les promesses, pour l'été ; la récolte, pour l'automne ; le repos, pour l'hiver.

Chacun veille à ne pas se laisser tromper par son voisin. Un jour vient où il voit qu'il ne faut pas non plus tromper son voisin. Alors tout est bien.

De même qu'une plante pousse plus vigoureusement quand ses racines ont un solide appui dans le sol ; ainsi le cultivateur est d'autant plus prospère qu'il est mieux attaché à sa terre et qu'il la considère comme d'un intérêt vital pour lui.

La fortune frappe une fois à la porte de chaque homme, mais elle ne va pas le chercher au cabaret, s'il est sorti à son premier passage.

SAGESSE DE LA FERME

On compte par centaines les colons aisés, qui ont débuté il y a 30 à 40 ans très pauvrement, dans la province de Québec, et qui ont élevé de nombreuses familles d'intelligents enfants, qui remplissent aujourd'hui avec honneur des fonctions élevées dans l'administration provinciale ou fédérale.

Point de conjectures dans votre manière de cultiver. Sachez le but que vous vous proposez et comment y parvenir. Ayez un but particulier pour chacune de vos entreprises. N'imitez point servilement vos voisins. Etudiez le pourquoi et le comment des choses.

J'aurais ramassé mon avoine avant la pluie, disait un fermier, sans le retard d'un voisin qui me devait une corvée que je lui avais donnée. Comme cette négligence à rendre un service prêté et ce manque d'exactitude peut compromettre les intérêts d'un ami. Faire attendre quelqu'un après l'heure convenue est un vol, car le temps est de l'argent.

Aucun homme ne réussit dans la vie sans s'astreindre à de constants efforts pour parfaire son éducation. Peu importe le degré auquel l'ambition d'un homme est satisfaite, si sa femme ne salue pas avec joie son retour à la maison et si ses enfants ne sont pas heureux de le voir au milieu d'eux, car alors sa vie est manquée.

Un manufacturier disait récemment que les affaires ne marcheraient pas avec les méthodes et les machines d'il y a vingt ans. Beaucoup de fermiers gagnent leur vie avec des méthodes et des machines plus vieilles que cela. Ce qui prouverait assez que l'agriculture est une aussi bonne affaire que les autres dans les mêmes conditions.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à 6 00
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	7 00	à 9 00
Foin pressé, par tonne	10 00	à 0 00

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 75	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 68	à 0 75
Avoine, par minot	0 40	à 0 45
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 35
" " XXXX	1 60
" " Strong Baker	2 50
" " Roller Process	2 80

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 08
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 10

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 23	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 20	à 0 21
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 25	à 1 75
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	10 00	à 0 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb.	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 45	à 0 50